

DÉCISION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ (CPS) ET SUR L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

La Conférence,

- FÉLICITE** le CPS pour les inlassables efforts déployés pour faire face aux défis en matière de gouvernance, de paix et de sécurité en 2022 et **l'EXHORTE** à poursuivre ses efforts, notamment en soutenant les pays en transition et ceux en situation de suspension afin de faciliter leur retour rapide à l'ordre constitutionnel, **DEMANDE** aux pays en transition politique de renforcer leur coopération avec le CPS pour une collaboration plus étroite et des efforts concertés en vue de parvenir à la stabilité, **DEMANDE** au CPS de poursuivre ses efforts et d'échanger régulièrement avec les Mécanismes régionaux des Communautés économiques régionales (Mécanismes régionaux) pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, notamment par le biais de la Plate-forme interrégionale d'échange de connaissances (I-RECKE) nouvellement créée, **ADOpte** les conclusions de la quatorzième Retraite du CPS sur la révision de ses méthodes de travail tenue du 17 au 19 novembre 2022, à Victoria Falls (Zimbabwe) ;
- SE DIT PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉE** par la persistance des conflits, ainsi que du terrorisme et de l'extrémisme violent sur le Continent, **SOULIGNE** la nécessité d'une réponse vigoureuse et d'approches de sécurité collective, notamment la coordination et la coopération interétatiques et transfrontalières, pour faire face efficacement à l'intensité et à la nature transfrontalière des menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité de l'Afrique, **EXHORTE** le CPS à privilégier la mise en œuvre des conclusions de la seizième Session extraordinaire de la Conférence de l'Union qui s'est tenue en mai 2022 à Malabo (Guinée équatoriale), afin de répondre de manière efficace aux deux questions urgentes en matière de sécurité que sont les changements anticonstitutionnels de gouvernement et la menace que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- FÉLICITE** le CPS pour les efforts déployés pour renforcer la collaboration avec tous les organes et institutions compétents de l'UA sur les questions de paix et de sécurité, les **ENCOURAGE** à poursuivre leurs efforts concertés et **ENTERINE** les conclusions de la deuxième Retraite conjointe du CPS et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), tenue les 14 et 15 novembre 2022 à Durban, Afrique du Sud ;
- SALUE** les engagements du CPS avec les partenaires internationaux sur les questions de paix et de sécurité, **FÉLICITE** les trois pays africains, membres sortants du Conseil de sécurité des Nations unies (ONU), la République du Kenya, pour son travail remarquable au cours de son mandat au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, **FÉLICITE** également la République du Mozambique pour son élection en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des

Nations unies au titre de la période de janvier 2024 à décembre 2025, **ENCOURAGE** les trois pays africains à continuer de défendre et de promouvoir les positions africaines au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, et **ENTÉRINE** les conclusions du neuvième Séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, qui s'est tenu du 7 au 9 décembre 2022 à Oran, Algérie ;

5. **ENCOURAGE** les autorités de la République centrafricaine (RCA), avec le soutien de l'UA, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), à prendre toutes les mesures nécessaires pour continuer à promouvoir la bonne gouvernance, à renforcer les institutions nationales et l'État de droit, afin de créer les conditions favorables à un changement démocratique, à une paix durable et à la stabilité dans le pays, **APPELLE** le Gouvernement et l'ensemble des acteurs politiques et sociaux de la RCA à prendre toutes les dispositions légales nécessaires pour la tenue, aux dates convenues, des élections locales prévues en 2023, **DEMANDE** à la Commission de l'UA de continuer à apporter le soutien nécessaire pour la réussite de ce processus électoral, notamment la possibilité de déployer une mission de diplomatie préventive du Groupe des Sages de l'UA ;
6. **DEMANDE** à la Commission de l'UA, en collaboration avec la CEEAC, la CIRGL et les Nations Unies, de poursuivre son appui aux autorités de la RCA pour achever la mise en œuvre intégrée de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et de la Feuille de route de Luanda et préparer les prochaines élections, **FÉLICITE** la communauté de l'assistance humanitaire pour ses efforts en RCA et les **ENCOURAGE** à continuer à aider les déplacés internes et les réfugiés en RCA, malgré les difficultés rencontrées, et **APPELLE** la Commission de l'UA à prendre les mesures appropriées pour renforcer les capacités de la Mission internationale en RCA (MISCA) afin de lui permettre de mener à bien sa mission en RCA ;
7. **SOUSCRIT** au Communiqué de presse [PSC/BR/PR/1121(2022)] du CPS adopté lors de sa mil-cent-vingt-et-unième réunion tenue le 11 novembre 2022, qui demande à la Commission de l'UA de déployer le Groupe des Sages de l'UA au Tchad, dans les meilleurs délais, pour recueillir des informations de première main en consultation avec toutes les parties prenantes sur le terrain et informer le CPS avant le 31 mars 2023, et **DEMANDE** à la Commission de l'UA de continuer à fournir un appui technique au Tchad afin d'assurer la fin harmonieuse et réussie de la période de transition ;
8. **RÉAFFIRME** l'engagement continu de l'UA, en sa qualité d'un des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo (RDC) et dans la Région, et de sa mise en œuvre intégrale ; **SALUE** les efforts déployés par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la CIRGL, la CEEAC et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour accompagner la RDC et la région ; et **EXPRIME SA SATISFACTION** à S.E. Felix Tshisekedi Tsilombo, Président de la République

démocratique du Congo, et à S.E. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, pour leur soutien et leur engagement en faveur de la mise en œuvre des processus de Nairobi et de Luanda ; **SOULIGNE** la nécessité d'assurer la synergie et l'alignement des processus de paix de Nairobi et de Luanda dans l'Est de la RDC, ainsi que l'harmonisation et la coordination de tous les efforts visant à stabiliser la RDC ; et **APPELLE** à sa mise en œuvre intégrale ; **APPROUVE**, en outre, le déploiement de la Force régionale de l'Afrique de l'Est et **DEMANDE** à la Commission de mettre en œuvre le Communiqué du CPS adopté lors de la mil-cent-quarantième réunion du CPS, tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le 17 février 2023, en particulier la revitalisation de l'Accord-cadre et l'utilisation du Fonds pour la Paix de l'UA pour soutenir le déploiement et les opérations fonctionnement de la Force régionale de la CAE ;

9. **FÉLICITE** les pays membres de la Commission du bassin du Lac Tchad pour leur soutien continu à la Force multinationale mixte (FMM) et à la mise en œuvre de la Stratégie régionale de stabilisation des pays du bassin du lac Tchad affectés par les activités du groupe terroriste Boko Haram ; **APPELLE** les Nations Unies, y compris ses agences et partenaires, à soutenir les efforts visant à réintégrer les combattants de Boko Haram qui se sont rendus et à réinstaller les réfugiés et les personnes déplacées qui sont retournés dans leurs communautés à la suite des opérations militaires réussies de la FMM ; **EXHORTE** les États membres de l'UA à soutenir également les pays affectés en renforçant leurs capacités à accueillir, réintégrer et réinstaller les anciens combattants de Boko Haram, les réfugiés et les déplacés internes dans leurs communautés ;
10. **FÉLICITE** le gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le Front populaire de libération du Tigré (TPLF) pour avoir adopté, le 2 novembre 2022, à Pretoria, Afrique du Sud, une solution politique négociée au conflit par la signature de l'Accord sur la cessation permanente des hostilités pour une paix durable en Éthiopie ; **APPELLE** les parties à continuer, de bonne foi, d'honorer leurs engagements et à assurer la mise en œuvre intégrale de l'Accord dans les délais convenus ; **FÉLICITE** S.E. Olusegun Obasanjo, Haut Représentant de l'UA pour la Corne de l'Afrique et ancien président de la République fédérale du Nigéria, ainsi que le Groupe de haut niveau, S.E. Uhuru Kenyatta, ancien président de la République du Kenya et S.E. Phumzile Mlambo-Ngcuka, ancienne vice-présidente de la République d'Afrique du Sud et membre du Groupe des sages de l'UA, pour avoir facilité la signature de l'Accord ;
11. **EXPRIME ÉGALEMENT SA GRATITUDE** aux gouvernements de l'Afrique du Sud et du Kenya pour avoir accueilli les pourparlers de paix visant à mettre fin au conflit, et aux gouvernements du Kenya, du Nigéria et de l'Afrique du Sud pour avoir fourni des experts chargés d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu permanent dans la région nord de l'Éthiopie, dans l'esprit de démontrer le soutien africain, **SE FÉLICITE** du soutien indéfectible de la direction de la Commission de l'UA et de l'appui technique en faveur du processus ; **SALUE** le rôle joué par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), les

Nations Unies, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, la Banque africaine de développement ainsi que les partenaires internationaux et bilatéraux, dans le processus de paix dirigé par l'UA pour l'Éthiopie ; **APPELLE** tous les partenaires à soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix, par le biais du processus dirigé par l'UA, afin de promouvoir une paix et une stabilité durables en Éthiopie ;

12. **DEMANDE** à la Commission de l'UA de continuer à soutenir Madagascar pour consolider ses acquis démocratiques, notamment avec les prochaines élections présidentielles, ainsi que la mise en œuvre de la structure de coordination de la réforme du secteur de la sécurité (RSS), **EXHORTE** les différentes parties prenantes nationales à privilégier le dialogue inclusif et la recherche du consensus pour régler les différends politiques ; et **APPELLE** les partenaires bilatéraux et multilatéraux de Madagascar à soutenir de manière appropriée le processus électoral du pays ;
13. **FÉLICITE** S.E. Hassan Sheikh Mohamud, Président de la République fédérale de Somalie, pour son engagement résolu à relever les défis auxquels la Somalie est confrontée, **SALUE** les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan de transition pour la Somalie (PTS), **RÉITÈRE** l'urgence de la constitution et de l'intégration des forces, **DEMANDE** un accord urgent du GFS sur les bases opérationnelles avancées (BOA) qui doivent être transférées de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) aux Forces de sécurité somaliennes, **EXPRIME SA PROFONDE GRATITUDE** à tous les partenaires internationaux pour leur soutien constant à l'ATMIS, en particulier à l'UE et aux Nations unies, **SE DIT PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉE** par l'insuffisance du financement de l'ATMIS aggravé par la résolution 2670 du Conseil de sécurité des Nations unies qui prolonge le retrait de 2000 soldats de l'ATMIS du 31 décembre 2022 au 30 juin 2023, sans soutien financier et, **PAR CONSÉQUENT, APPELLE** les États membres et les partenaires à contribuer à la mobilisation des fonds nécessaires en faveur de l'ATMIS, **TOUT EN ACCUEILLANT** la tournée conjointe de l'UA et de l'ONU visant à mobiliser des ressources pour l'ATMIS ; **LANCE UN NOUVEL APPEL** au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il ait accès aux contributions statutaires des Nations unies (en plus du dispositif de soutien logistique des Nations unies facilité par le Bureau d'appui des Nations unies pour la Somalie - BANUS) afin de financer l'ATMIS et d'autres opérations de soutien à la paix (OSP) dirigées par l'UA, **SOULIGNE** la nécessité d'accroître l'aide humanitaire à la Somalie et **INVITE** tous les États membres en mesure de le faire, ainsi que le reste de la communauté internationale, à soutenir les efforts du GFS pour relever ce défi ;
14. **APPELLE** à une mise en œuvre accélérée de l'Accord revitalisé sur l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (R-ARCSS) et **EXHORTE** les signataires de l'Accord à veiller à ce que le nouveau calendrier de transition qui prend fin en février 2025, soit respecté pour rétablir la paix et la stabilité au Soudan du Sud, **FÉLICITE** les parties pour la remise de diplômes du

premier contingent des Forces unifiées nécessaires, et les **ENCOURAGE** à continuer d'intensifier leurs efforts pour améliorer le commandement et le contrôle des Forces armées du Soudan du Sud et à redoubler d'efforts pour mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle, notamment le Tribunal hybride, **RENOUVELLE L'APPEL** aux partenaires au développement pour qu'ils soutiennent la réconciliation politique et le processus de paix du Soudan du Sud en étroite coordination avec l'IGAD et la Commission de l'UA, **SOULIGNE** le rôle essentiel du Comité ad hoc de haut niveau de l'UA pour le Soudan du Sud (C5) en ce qui concerne le soutien au processus de paix au Soudan du Sud et, à cet égard, **SOULIGNE** en outre la nécessité d'un engagement renouvelé du C5 en faveur du processus de paix au Soudan du Sud ;

15. **SE DIT PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉE** face à l'impasse politique qui a eu un impact négatif sur la stabilité et la sécurité du Soudan et **SE FÉLICITE** de l'engagement du Mécanisme trilatéral et **ENCOURAGE** le Mécanisme à accélérer les consultations afin de parvenir à un accord pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel avec gouvernement de transition dirigé par des civils, **DEMANDE** au CPS de continuer à dialoguer avec les autorités soudanaises, en soutenant le processus de transition pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel ;
16. **DEMANDE** à la Commission de l'UA de discuter avec le Soudan et le Soudan du Sud et de fournir un soutien à la mise en œuvre de l'Accord sur les arrangements administratifs et sécuritaires temporaires pour la région d'Abyei, signé le 20 juin 2011, **DEMANDE** au Président de la Commission de l'UA d'accélérer le processus de nomination du facilitateur du Comité mixte de contrôle d'Abyei (AJOC) afin d'éviter de nouveaux retards dans les travaux du Comité, et d'intensifier la mobilisation des ressources nécessaires pour assurer la réussite du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA pour le Soudan du Sud et le Soudan (AUHIP) dans l'exécution de son mandat et aider le Soudan et le Soudan du Sud à trouver des solutions durables aux questions en suspens dans la région d'Abyei ;
17. **DEMANDE** à la Commission de l'UA de continuer à fournir une assistance technique et financière aux Comores pour promouvoir un véritable dialogue et une réconciliation nationale ;
18. **APPELLE** au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Libye, **RÉAFFIRME** l'engagement de l'UA en faveur d'une résolution pacifique de la crise et **RECONNAÎT** que le processus de réconciliation nationale fondé sur le principe de l'appropriation nationale et de l'inclusivité est un préalable nécessaire aux élections nationales visant à unifier les institutions de l'État et à rétablir l'État de droit ; à cet égard, **SALUE** les efforts de S.E. Denis Sassou Nguesso Président de la République du Congo et Président du Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye et de S.E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'UA, pour leur soutien continu à la Libye, y compris à travers le processus de réconciliation ; **FÉLICITE** le Conseil présidentiel pour le lancement de la stratégie de réconciliation nationale ; et **ENCOURAGE** à désigner les membres de la Haute

Commission de réconciliation nationale ; **SE FÉLICITE** de l'organisation d'une réunion préparatoire de la Conférence de réconciliation nationale à Tripoli, en Libye, du 8 au 12 janvier 2023, par S.E. Abdallah Al-Lafi, le vice-président du Conseil présidentiel, en partenariat avec l'UA, à travers le Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye ; et **ENCOURAGE** le Conseil présidentiel et le Comité de haut niveau sur la Libye à continuer à s'engager positivement afin de convoquer le Forum de réconciliation nationale sous-tendu par le principe d'inclusivité ;

19. **RENOUVELLE** l'appel au retrait immédiat des forces étrangères et des mercenaires ; **SE FÉLICITE** de la relation solide entre le Conseil présidentiel et toutes les parties libyennes avec le Président du Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye et son équipe ; **EXPRIME** son soutien ferme à l'équipe de l'UA déployée en Libye dirigée par S.E. Jean Claude Gakosso, Ministre des Affaires étrangères du Congo, Président du Comité de Haut Niveau de l'UA et du Professeur Mohamed El Hacem Lebatt, chef de Cabinet du président de la Commission de l'UA ; **DEMANDE** aux États membres de fournir un soutien politique, financier et technique pour permettre à la Commission d'assister les opérations de l'équipe de l'UA en Libye ; **SALUE** la nomination du Professeur Abdoulaye Bathily, un Africain, comme Représentant spécial des Nations Unies pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye ; **SOULIGNE** l'impératif d'une collaboration et d'une coordination étroites entre le Conseil présidentiel, le Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye et l'UNSMIL dans leurs efforts communs en Libye ;
20. **FÉLICITE** la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour le déploiement de troupes dans la province de Cabo Delgado au Mozambique, **APPELLE** à une coopération et une coordination renforcées entre la SADC et la Commission de l'UA grâce à un partage régulier d'informations, ainsi qu'à des engagements conjoints pour soutenir les opérations de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique (SAMIM) afin de renforcer davantage l'efficacité de la mission, **RÉAFFIRME** son appui continu en faveur de la SAMIM pour soutenir la lutte du gouvernement mozambicain contre le terrorisme ;
21. **NOTE AVEC PRÉOCCUPATION** l'évolution de la situation au Royaume d'Eswatini et **DEMANDE** à la Commission de l'UA, en coordination avec la SADC et le Royaume d'Eswatini, de promouvoir la paix et le dialogue en vue de résoudre la crise politique et sociale dans le pays ;
22. **ENCOURAGE** les pays de la région de l'Afrique de l'Ouest à s'engager davantage à assurer une paix et une stabilité durables dans la région, en utilisant les outils existants en matière de lutte contre le terrorisme, notamment les approches non militaires, les mécanismes globaux de dialogue et de médiation, le partage accru d'informations et la redynamisation des mécanismes collectifs, **ENCOURAGE** les pays de la région à renforcer davantage les approches collaboratives pour faire face aux menaces à la sécurité dans la région, y compris l'opérationnalisation des

initiatives régionales existantes, comme notamment le processus de Nouakchott et l'initiative d'Accra ;

23. **APPELLE** les pays en transition à respecter les calendriers convenus en vue de rétablir rapidement l'ordre constitutionnel et **SOULIGNE** l'impérieuse nécessité de revitaliser les mécanismes de suivi des transitions établis par le Conseil pour tous les pays en transition politique, et **DEMANDE** à la Commission d'intensifier sa collaboration avec la CEDEAO, la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et les principales parties prenantes pour mettre en place un programme de soutien continu aux pays en transition, en particulier la Guinée, et pour aborder les questions relatives à la réconciliation nationale, la gouvernance, le DDR/SSR, les réformes institutionnelles tout en tenant compte des principes d'appropriation et de leadership au niveau national ;
24. **RÉAFFIRME** ses engagements contenus dans la Déclaration de Malabo [Ext/Assembly/AU/Decl.(XVI)] et d'autres instruments traitant de la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent ; **RÉAFFIRME** la nécessité d'un partage plus synergique des informations et des renseignements par la revitalisation et la coordination des cadres de sécurité **APPELLE** à un partage plus accru des informations et des renseignements grâce à la revitalisation et à la coordination des cadres de sécurité, tels que les processus de Nouakchott et de Djibouti et l'initiative d'Accra en étroite collaboration avec le Comité des services de renseignement et de sécurité d'Afrique (CISSA) et le Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL), **PREND NOTE** de la nécessité de changer le nom du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) en Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme (AUCTC), et de revoir son statut et sa structure, pour lui permettre de s'aligner sur organismes internationaux similaires, améliorer les synergies et renforcer davantage l'efficacité des États membres dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, **DEMANDE** à la Commission, conformément au Cadre de réformes institutionnelles de l'UA, d'entreprendre la procédure régulière et de faire rapport à la prochaine Conférence ;
25. **DEMANDE** à la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE), en étroite collaboration avec le Département affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité (PAPS), d'élaborer des modalités de coopération et de surveillance des programmes dans le domaine nucléaire et de continuer à soutenir les États membres en relation avec des partenaires dans le domaine plus vaste des armes de destruction massive, notamment les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, **ENCOURAGE** les États parties au Traité de Pelindaba à s'acquitter de leurs obligations financières et à assurer la mise en œuvre en temps opportun des quatrième et cinquième sessions ordinaires de la Conférence des États parties au Traité de Pelindaba tenues en mars 2018 et mai 2022 ;
26. **ENCOURAGE** les États membres à continuer à promouvoir les jeunes en tant que partenaires dans le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité des

États membres et des régions, conformément aux instruments pertinents de l'UA, **DEMANDE** à tous les États membres de s'engager à promouvoir le programme « *Jeunesse, Paix et Sécurité* » notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux (PAN) sur ledit programme, **NOMME** S.E. Évariste Ndayishimiye, président du Burundi, Champion de l'UA pour la promotion du programme « *Jeunesse, Paix et Sécurité en Afrique* », pour donner suite aux recommandations des jeunes dans la Déclaration de Bujumbura d'avril 2022 que le CPS a approuvée ; **APPROUVE** la convocation d'un dialogue continental annuel sur la jeunesse, la paix et la sécurité à Bujumbura (Burundi) ;

27. **SALUE** et **APPROUVE** l'adoption des deux principes de la protection de l'enfance et de l'intégration de la protection de l'enfance par le Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTS-DSS), conformément à sa décision [Assembly/AU/Dec.753(XXXIII)], **RÉAFFIRME** en outre l'impérieuse nécessité, pour le président de la Commission de l'UA de nommer un Envoyé spécial pour les enfants dans les situations de conflit, conformément aux décisions du CPS, et **APPELLE** à l'élaboration de directives sur la participation des enfants à l'intention du Conseil ;
28. **RENOUVELLE** son engagement en faveur de la promotion du programme « *Femmes, Paix et Sécurité* », et **EXHORTE** les États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à mettre en place des plans d'action nationaux et à donner la priorité aux programmes d'autonomisation des femmes dans leurs plans de développement nationaux ainsi que dans leurs programmes de prestation de services ;
29. **SALUE** la tenue, en octobre 2022, du Forum des frontières à Abidjan (Côte d'Ivoire), **SE FÉLICITE** de la décision de tenir le Forum tous les deux ans et **DEMANDE** à la Commission de l'UA d'envisager de co-organiser la deuxième Édition du Forum des frontières d'Abidjan ;
30. **EXPRIME SA GRATITUDE** au Groupe des sages de l'UA pour ses efforts en matière de diplomatie préventive sur le continent et **l'ENCOURAGE** à renforcer davantage son soutien aux États membres qui connaissent des transitions politiques complexes, **SALUE** les initiatives de la Commission de l'UA visant à prévenir la violence liée aux élections grâce à l'approche intégrée de la prévention des conflits avec les missions d'observation électorale de la Commission de l'UA, et **ENCOURAGE** le Groupe des sages à entreprendre davantage de diplomatie préventive et à maintenir des contacts réguliers avec les principales parties prenantes politiques dans les États membres ;
31. **RAPPELLE** la Décision de la Conférence [Assembly/AU/Dec.578 (XXV)] adoptée à Johannesburg, Afrique du Sud, en 2015 et la Décision subséquente de la Conférence [Assembly/AU/Dec.605 (XXVII)] adoptée à Kigali, Rwanda, en 2016 sur le financement durable de l'Union ; **FÉLICITE** la Commission de l'UA pour la finalisation du Document de consensus africain sur le financement adéquat,

prévisible et durable des activités de paix et de sécurité de l'UA et **ADOPTE** le Document de consensus vers un financement adéquat, flexible, efficace, équilibré, prévisible et durable des interventions de paix de l'UA ; et **DEMANDE** à la Commission de l'UA de s'engager dans un processus inclusif de plaidoyer et de promotion pour soutenir la Position africaine à travers la mobilisation des États membres de l'UA, des Mécanismes régionaux, des membres du Conseil de sécurité des Nations unies et des partenaires bilatéraux et multilatéraux ;

- 32.** À cet égard, **S'ENGAGE** à accélérer les progrès vers la matérialisation de l'Agenda 2063 et la recherche de solutions africaines aux problèmes africains, grâce à un financement prévisible et durable ; à cette fin **APPROUVE** l'utilisation immédiate du Fonds de l'UA pour la paix et de sa Facilité de réserve pour les crises (FRC), en particulier pour soutenir le déploiement et les opérations de la Force régionale de la CAE et pour combler le déficit financier de l'ATMIS ; et **DEMANDE INSTAMMENT** à la Commission de l'UA de définir des modalités et des mesures précises pour l'utilisation immédiate du Fonds, conformément au Règles et règlements financiers de l'UA ;
- 33.** Dans ce contexte, **RENOUVELLE FERMEMENT SON APPEL** pour que l'UA puisse avoir accès de toute urgence aux contributions statutaires des Nations Unies, sur la base des principes directeurs de la Charte des Nations Unies, comme moyen le plus sûr de parvenir à un financement efficace et durable des activités de l'UA en matière de paix et de sécurité, **SE FÉLICITE** des efforts inlassables déployés par l'UA en vue d'obtenir des fonds supplémentaires, **SALUE** les efforts rigoureux déployés par le Président de la Commission de l'UA, le Conseil d'administration et le Conseil exécutif de gestion pour rendre opérationnel le Fonds pour la paix de l'UA à travers des projets pilotes et **ENTÉRINE** l'approbation par le Conseil exécutif [EX.CL/Dec.1168 (XLI) (XLI)] en juillet 2022, à Lusaka (Zambie), du plafond de 5 millions de dollars américains pour la FRC et des modalités de sa reconstitution adoptées par le Conseil exécutif en février 2023 ; et **DEMANDE** son utilisation immédiate pour faire face aux situations de crise d'urgence sur le Continent ;
- 34.** **APPROUVE** la déclaration de la Conférence inaugurale de l'Union africaine (UA) sur la politique visant à promouvoir le lien entre la paix, la sécurité et le développement en Afrique - La promesse de l'intégration régionale, adoptée à Tanger (Royaume du Maroc) en octobre 2022 ; et **EXHORTE** la Commission à mettre en œuvre ses conclusions ; à cet égard, **INVITE** les partenaires du processus de Tanger à renforcer leur soutien à la mise en œuvre des projets relatifs au lien entre la paix, la sécurité et le développement ;
- 35.** **ACCUEILLE** avec satisfaction le rapport du champion pour la reconstruction et le développement post-conflit et **FÉLICITE** S.E. le Président Abdel-Fattah El Sisi pour son leadership ;

36. **SALUE** les efforts de la Commission de l'UA pour la paix et la sécurité dans la mise à jour de la stratégie de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC), et **DEMANDE** à la Commission de l'UA de finaliser la révision de la stratégie en 2023 ; **NOTE AVEC SATISFACTION** l'inauguration du siège temporaire du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) au Caire en 2021, et **DEMANDE** à la Commission de l'UA de rendre pleinement opérationnel le Centre de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit au cours du premier trimestre de 2023 ;
37. **RÉAFFIRME** le rôle central du Centre de l'UA pour la RDPC dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'UA sur la RDPC, l'élaboration de programmes pour la construction et le maintien de la paix, et leur mise en œuvre dans les pays affectés par les conflits en partenariat avec les CER concernées, les institutions financières régionales et internationales, et les partenaires internationaux ;
38. **SE FÉLICITE** des conclusions du « *Forum d'Assouan pour la paix et le développement durables* » depuis sa création en 2019, comme étant le premier du genre sur le Continent qui saisit l'interdépendance entre la paix et le développement en Afrique, et **INVITE** en outre les États membres, les partenaires régionaux et internationaux à continuer de soutenir le Centre international du Caire pour la résolution des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, Secrétariat officiel du Forum d'Assouan, dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets connexes de consolidation de la paix et de paix et de développement durables à travers le Continent ;
39. **SE FÉLICITE** du Communiqué [PSC/PR/COMM.1122(2022)], adopté lors de la mil-cent-vingt-deuxième réunion du CPS en novembre 2022, qui prévoit la création d'un groupe de travail chargé d'assurer la coordination entre les départements et organes compétents de l'UA sur les questions relatives à la RDPC ; **DEMANDE** en outre à la Commission de l'UA et au CPS d'activer le Sous-comité du CPS sur la RDPC, sur la base du Communiqué du CPS adopté lors de sa neuf-cent-cinquante-huitième réunion tenue le 23 octobre 2020, et de veiller à ce que le sous-comité, une fois créé, coopère étroitement avec le chancre de la RDPC de l'UA ;
40. **RENOUVELLE SON APPEL** pour des interventions plus soutenues en matière d'approfondissement de la démocratie et de la bonne gouvernance sur le Continent et **ENCOURAGE** les États membres qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (ACDEG) à le faire, **FÉLICITE** la Commission de l'UA et le Royaume du Maroc pour avoir organisé cette formation afin de consolider et de renforcer les capacités des observateurs électoraux de l'UA et les **EXHORTE** à poursuivre cette initiative, **PREND NOTE** du Manuel de formation sur l'État de droit en Afrique conçu par la Commission de l'UA pour répondre aux besoins en capacités des États membres ;

41. **PREND NOTE** de l'approche multipartite adoptée par la Commission pour une participation plus large des citoyens africains au soutien des initiatives de paix et de sécurité sur le Continent, et à cet égard, **SE FÉLICITE** du lancement de l'initiative « *Jeunesse sage* » en novembre 2022, à Windhoek, en Namibie, et du Réseau des groupes de réflexion africains pour la paix (NeTT4Peace) à Addis-Abeba, en Éthiopie, en février 2023 ; et **DEMANDE** à la Commission de veiller à l'opérationnalisation des deux initiatives en exploitant les énormes dividendes démographiques et les contributions substantielles de la jeunesse africaine et du monde universitaire à la prévention des conflits et à la médiation ;
42. **APPROUVE** les initiatives de la Commission de l'UA, en particulier le Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité, visant à améliorer la gestion des documents et des connaissances qui fournissent un soutien aux États membres en ce qui concerne la mémoire institutionnelle et **DEMANDE** à la Commission de fournir le même soutien aux trois pays africains membres du Conseil de sécurité des Nations Unies (A3).